

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf le 5 du mois de mars le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 26/02/2019

**PRESENTS** : MM ROUX Jean, DUPIELLET Françoise, DUMONT Michel , Jean-Louis LANNES, GARD Daniel, DUCOURNAU Nadine, Michel SAURA, Marc DUPERRIN, Mauricette FAUCHE, Martine SANCHEZ, Gilles BERGEON, Christian COVIAUX, Michèle ROUSSEAU, Michaël FUSEAU, Carine TRILLES, Cathy COUPAUD

**ABSENTS EXCUSES** : Carine LETALLEC qui donne pouvoir à Nadine DUCOURNAU  
Pierre MAGNOL qui donne pouvoir à Jean ROUX  
Severine HERR qui donne pouvoir à Michèle ROUSSEAU

**SECRETAIRE** : Michael FUSEAU

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 18/02/2019. Adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

4/02/2019 –Me SEPZ – ARNAUD Patrick ZK 150- 83 Rte de Rabot -2 273 m<sup>2</sup> - 360 000 €  
4/02/2019 – Me SEPZ –BOUTEVILAIN/AGNES –ZH 89-228-484 Route de St Christoly – 2450 m<sup>2</sup> – 289 000 €  
5/02/2019 –Me FIASSON –RAVET René –ZH124-125149-150 -1665 Rte de St Urbain- 4224 m<sup>2</sup> - 155 000 €  
19/02/2019 – Me BAUDERE – LANDRY Olivier – ZH 189-190-191-192- 20 Impasse de Pascoulon – 985 m<sup>2</sup> – 212000 €  
25/02/2019 – Me LATOUR – BARBIN Armand – ZL 71 – Chemin de Noblet – 1188 m<sup>2</sup> – 29 900 € + 5000 €  
28/02/2019 –Me PETIT – DELAS Sébastien – ZC 357 – 5 lot des Cépages – 955 m<sup>2</sup> - 150 000 €

## **2019/26 - TRAVAUX MATERNELLE**

- APPEL D'OFFRES : MAPA –

M DUMONT présente le dossier des travaux pour le changement de catégorie et de mise aux normes à l'école maternelle.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces travaux,

Vu le coût de ce projet Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure adaptée, et à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par lui après une mise en concurrence, par annonce dans HAUTE GIRONDE.

Publicité sera faite dans la presse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de ces travaux à la maternelle,
- D'autoriser M le Maire à signer les marchés.

POUR : 19 CONTRE

## **BUREAU DE CONTROLE – AVENANT QUALICONSULT**

M DUMONT présente l'avenant de M LANCELOT de QUALICONSULT pour l'ajout d'un faux plafond et d'isolant à la maternelle pour un montant de 1 890 € TTC

Après un large débat, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le maire à le signer.

POUR 19

MISSION SPS : M. DUCRAUX déjà retenu pour un montant de 1 %

DIAGNOSTIC CHARPENTE : Pas de devis reçu Visite demain avec une entreprise

## **2019/27 -PERSONNEL COMMUNAL**

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT Marie QUINQUENEL**

Le Maire rappelle la délibération du 18/08/2018 décidant la création d'un emploi non permanent à dater du 15/10/2018 pour 6 mois et occupé par Marie QUINQUENEL sur la base de 20/35 h.

Après un large débat, le conseil municipal décide de reconduire le contrat de Marie QUINQUENEL de 6 mois à dater du 16/04/2019 sur la base hebdomadaire de 20 h en qualité d'adjoint administratif C1. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 348 IM326.

### **2019/28 -Renouvellement mise en disponibilité M. TEXIER**

Par courrier Christophe TEXIER renouvelle sa demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de 6 mois du 1<sup>er</sup> MAI au 30 OCTOBRE 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Administrative Paritaire en date du 27/02/2019 et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte ce renouvellement de mise en disponibilité pour 6 mois et charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

### **2019/29 -VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019**

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents les subventions ci-dessous aux associations. Ne prennent pas part au vote

- Mme SANCHEZ pour l'Association Etienne Lucas
- M DUPERRIN pour le Comité de Jumelage
- Mme DUCOURNAU pour l'Association de l'Eglise de Lafosse
- Mme HERR pour BULLE D'AIR

## **DIVERS**

M DUPERRIN indique qu'il a demandé des devis pour la réfection de la peinture intérieure de la chapelle de ST URBAIN. Ces travaux seront pris en charge par l'association.

Mme DUPIELLET signale les prochaines manifestations à la Médiathèque:

- Le 9/03 Après-midi rencontre animée avec Nathalie Bernard et Pops, battle de dessin
- Actuellement répétitions des Chantiers de Blaye. La production de LILELO aura lieu le 13 avril au bénéfice des scolaires.
- Le 31/03 Conférence de Pierre Roque sur l'évolution des Chiffres au Moyen Age.
- Du 9 au 24/04 exposition du Peintre VERLAINE.

La commission se réunira à partir de jeudi pour le bulletin municipal.

Mme DUPIELLET indique qu'elle a porté les rideaux de scène de la salle des fêtes à réparer.

M FUSEAU rappelle qu'il est interdit de stationner sous l'auvent de la salle des fêtes.

Mme ROUSSEAU indique que le 28/05 aura lieu à la salle de motricité de l'école élémentaire un concert par l'association FLAM

Elle signale la prochaine réunion de SYNERGIES le 9 mars sur le Printemps des Poètes.

Elle souhaiterait dans le bulletin un tableau des aides qui existent en Haute Gironde.

Carine TRILLES rappelle les projets prévus lors de la campagne électorale et notamment une aire de jeux pour les enfants. Elle propose d'étudier la possibilité de la créer près de la crèche sur le terrain qui doit accueillir le CITY STADE.

Gilles BERGEON souligne la proximité des vignes. Le Maire pense qu'il faudrait replanter ou compléter la haie actuelle en laissant suffisamment de passage pour le tracteur. La commission étudiera ce projet.

M COVIAUX signale qu'il travaille sur les dossiers d'appel d'offres voirie qui seront présentés au prochain conseil municipal.

Par ailleurs le concert POIL O FEST s'est très bien passé sans aucun incident.

Une nouvelle représentation sera prévue pour 2020.

Mme FAUCHE rappelle l'assemblée générale de l'association Etienne Lucas.

Mme COUPAUD propose de contacter la 2 qui recherche des salles pour des jeux télévisés. La commune pourrait proposer la salle des fêtes afin de faire connaître notre commune.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 30.